



## Lutte contre le bizutage et promotion d'évènements festifs responsables : Actions conduites par l'Université de Montpellier

---

- L'article 31 du Règlement intérieur de l'Université de Montpellier concerne les Actes d'intégration, de bizutage et de brimade.
- Le Président de l'UM a envoyé aux directrices et directeur un courrier en date du 4/09/2019 au sujet du bizutage. Cet envoi avait été effectué également en septembre 2018
- Le Vice-Président étudiant Alexis Vandeventer a envoyé à toutes les étudiant·e·s et tous les étudiants le 5/09/2019 par mail et sur les réseaux sociaux une information contre le bizutage. Cette communication avait déjà été effectuée fin septembre 2018.
- le BVE, en association avec le SCMPPS, a organisé le 10 septembre 2019, une formation pour les associations étudiantes "Prev' ta Soirée" financé en partie par la CVEC (Université et CROUS) en partenariat avec la préfecture, la sécurité routière et des associations de prévention santé (Anpaa, avenir santé etc...). Ont été abordés les addictions, les effets de l'alcoolisation, une communication sur le protoxyde d'azote et le bizutage.
- Le bizutage a fait l'objet d'une intervention orale d'Alexis Vandeventer, Vice-président étudiant, lors de la journée de sensibilisation à la sécurité organisée à l'IUT de Nîmes le 8 octobre 2019. De même, des stands contre le bizutage sont organisés régulièrement lors des journées de sensibilisation à la sécurité.
- La charte des associations travaillée par le VPE et le BVE et les services compétents, comporte une annexe spécifique sur l'organisation des évènements festifs et d'intégration. Elle régleme les événements qui se déroulent sur les campus et fait des préconisations pour les événements hors campus.
- Des fiches pratiques ont été réalisées dont une dédiée au bizutage (cadre réglementaire, numéros utiles, conseils pratiques). D'autres thématiques comme la consommation d'alcool, la prévention et la lutte contre les discriminations et le sexisme font aussi l'objet d'une fiche pratique (document attaché)
- Une adresse contact a été mise en place pour signaler tout acte de bizutage : [contact-bizutage@umontpellier.fr](mailto:contact-bizutage@umontpellier.fr)

Quelques témoignages ont été reçus autour d'actes d'intégration qui ont été mal vécus par des étudiant·e·s mais ils concernaient des pratiques datant de plusieurs années et qui n'ont plus cours aujourd'hui.
- Une affiche (document attaché) dédiée au bizutage a été réalisée. Elle est largement diffusée dans les composantes et lors des événements de rentrée.

